



RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

**sur le postulat Anne-Laure Botteron et consorts –
Rendre publique et favoriser les aides communales encourageant l'efficacité énergétique et les
énergies renouvelables**

Rappel du postulat

(Afin d'encourager les citoyens à réduire la consommation d'énergie et d'électricité, il est judicieux de rendre publiques et facilement consultables les pratiques des communes en matière d'aides financières et autres mesures d'encouragement dans ce domaine.

Les aides financières des communes vont de la participation à l'achat d'un vélo électrique à la participation aux frais de rénovation d'un bâtiment, en passant par une aide pour le remplacement des anciens appareils électroménagers, gourmands en énergie et à la pose de panneaux solaires.

Ce postulat demande que les différentes aides et autres mesures d'encouragement des communes aux citoyens en matière d'énergie soient rendues publiques et facilement consultables afin que chaque habitant du canton sache à quoi il a droit dans la commune où il habite.

Le but du présent postulat est à la fois de donner des idées de subventions à d'autres communes le désirant et d'informer clairement le citoyen. De plus, il est dans la droite ligne de l'article 4 de la Loi fédérale sur l'énergie (LEne) mentionnant que « la Confédération et les cantons coordonnent leur politique énergétique et tiennent compte des efforts consentis par les milieux économiques et par les communes ».

Nous demandons donc au Conseil d'Etat, par le présent postulat, d'étudier les possibilités de rendre publiques et de favoriser les aides communales aux citoyens dans ce domaine.

(Signé) Anne-Laure Botteron et 42 cosignataires)

1. INTRODUCTION

Dans son postulat, Madame la Députée Anne-Laure Botteron demande de rendre publiques et facilement consultables les aides financières accordées par les communes en matière d'énergie, de même que les mesures qu'elles déploient dans ce domaine. Selon la députée, il en va de la coordination entre les différents niveaux institutionnels et de l'accessibilité du citoyen aux aides en place.

L'objet a été discuté en commission en date du 7 septembre 2018. Les principaux éléments évoqués concernaient les moyens d'accès des citoyens aux informations liées aux subventions communales en matière d'énergie, mais aussi les actions menées par le canton pour informer les vaudoises et les vaudois sur la réduction de la consommation d'énergie.

2. REPOSE

La diffusion de l'information étant un levier d'action important en matière de mise en œuvre des politiques publiques, le Conseil d'Etat estime qu'une communication coordonnée des programmes de subventions mis en place par les communes et le canton en matière d'énergie est nécessaire. Il estime, par ailleurs, qu'au-delà de la nécessaire visibilité harmonisée des subventions à disposition des citoyennes et des citoyens, il s'agit aussi de travailler sur la complémentarité des actions menées par le canton et les communes dans ce domaine. Le Conseil d'Etat rappelle donc, ci-dessous, les mesures déjà en place ou en cours de préparation pour assurer la coordination canton-communes en matière de politique énergétique.

2.1 Coordination des actions menées par le canton et les communes

Les règlements communaux régissant l'octroi de subventions communales dans le domaine de l'énergie sont, en général, soumis à l'approbation de la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement. En effet, les communes qui mettent en place de telles aides, soit une quarantaine à l'heure actuelle, s'appuient sur l'Art. 20 al. 2 LSecEl afin de se doter d'un fonds alimentés par une taxe sur l'électricité. La Direction de l'énergie de la Direction générale de l'environnement (ci-après DGE-DIREN) a donc mis en place un processus d'examen préalable des règlements communaux régissant le prélèvement et la redistribution des recettes de la taxe avant leur adoption par les conseils généraux ou communaux.

C'est au cours de ce processus que les communes sont invitées à fournir les renseignements et les liens sur leurs sites Internet dédiés aux subventions communales. Le cas échéant, la DGE-DIREN fait des recherches basées sur la liste des communes prélevant ladite taxe. Finalement, un rappel périodique est effectué auprès des communes, le dernier datant de l'été 2018, par le biais du périodique « Canton communes » pour les inviter à transmettre à la DGE-DIREN le lien Internet redirigeant vers leurs subventions afin qu'il soit inséré sur la page cantonale.

Outre l'avantage de rendre visible ces aides communales, la DGE-DIREN utilise le processus d'approbation pour émettre des recommandations aux communes sur les aides et les montants à prévoir, à des fins de coordination des subventions communales et cantonales afin de s'assurer de leur complémentarité.

D'autre part, des discussions avec un panel de communes sur la possibilité de mettre sur pied une plateforme conjointe (canton-communes) ont permis de montrer que les communes qui ont mis en place des actions dans le domaine des énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique souhaitent garder le contrôle sur la communication qu'elles dispensent à leurs citoyens et ne sont pas intéressées par une plateforme cantonale. Une bonne partie des communes consultées ont indiqué qu'une plateforme commune n'était pas la solution à envisager dans l'immédiat, mais que l'organisation d'ateliers pour les grandes communes et le contact direct avec les petites communes, par l'intermédiaire notamment des Régions, devraient être privilégiés.

2.2 Diffusion de l'information auprès des communes

Le postulat met notamment en avant la nécessité de donner des idées de subventions à d'autres communes désireuses de mettre en place des programmes similaires et d'informer clairement les citoyens sur les aides disponibles. Il est évident que le Conseil d'Etat partage ces préoccupations. D'ailleurs, la DGE-DIREN traite déjà cette problématique via ses différentes pages internet qui renvoient vers celles d'une quarantaine de communes qui ont d'ores et déjà mis en place un programme de subventions dans le domaine de l'énergie.

Par ailleurs, la DGE-DIREN organise régulièrement des rencontres avec les communes afin de mieux coordonner les actions du canton et des communes en matière d'énergie, de maintenir les liens et de les informer sur les développements de la politique énergétique en matière notamment de planification énergétique, de stratégies énergétiques sectorielles (ex. bois-énergie) et respects des règles énergétiques dans le domaine de la construction. Ainsi, plusieurs rencontres ont été organisées en 2018 avec les municipalités vaudoises et des ateliers thématiques (organisation interne, communication, notions générales sur l'énergie,...etc.) ont été mis sur pied à leur intention en 2017-2018 afin de les aider à structurer leurs engagements et actions dans le domaine de l'énergie. Ces espaces d'échanges sont aussi l'occasion de mettre en avant les actions menées par les communes afin d'inciter d'autres à passer à l'action et de s'en inspirer.

2.3 Collaboration plus large avec les communes

La DGE-DIREN se penche depuis plusieurs mois, et en étroite collaboration avec les communes, sur la question de savoir comment rendre additionnels les effets des programmes communaux et cantonaux de subventions afin d'éliminer les redondances et éviter les effets d'aubaine. Pour répondre à cet enjeu, un programme cantonal dédié à l'efficacité énergétique, et impliquant fortement les communes, est en cours d'élaboration dont l'une des premières actions nommée « Equiwattmobile » est en cours de test durant l'année 2019. Il s'agit d'un minibus itinérant spécialement aménagé et animé par un ou une spécialiste en économies d'énergie. Ce dispositif vise à présenter aux Vaudoises et aux Vaudois des gestes simples pour réduire rapidement et durablement leur consommation d'énergie.

Pour élaborer le programme cantonal, la DGE-DIREN collabore notamment avec les Services industriels de Lausanne (SiL), qui ont mis en place leur propre programme nommé Equiwatt, les Services industriels de Genève (SIG), pionniers dans le domaine avec Eco21 mis sur pied en 2009 et plusieurs autres communes, telles qu'Yverdon-les-Bains, Nyon, Montreux, Pully, Ecublens, Gland et Epalinges.

Deux séances par années sont organisées depuis 2018 avec ces « communes pionnières » afin de co-construire avec elles le modèle du programme et de mieux prendre en compte leurs intérêts ainsi que les contraintes et les opportunités auxquelles elles sont soumises. Les travaux se poursuivent et vont s'étendre à d'autres domaines d'action.

2.4 Autre mesures en préparation

Après dix années de mise en œuvre, le programme des « Concepts énergétiques des communes vaudoises », dont le but est d'inciter les communes à participer à la transition énergétique à travers un plan d'action structuré, est en cours de révision. La DGE-DIREN s'attèle actuellement à sa refonte pour l'adapter aux évolutions récentes dans le domaine de l'énergie et tenir compte de son retour d'expérience sur le programme.

Depuis son lancement en 2009, une centaine de communes vaudoises ont réalisé un concept énergétique avec à la clé plusieurs actions mises en place sur tout le territoire cantonal, touchant divers domaines tels que l'assainissement de l'éclairage public et des bâtiments communaux, la production d'énergie renouvelable ou l'organisation interne et la communication en matière d'énergie.

3. CONCLUSION

Le Conseil d'État remercie la postulante pour la problématique soulevée mais il estime que les mesures mises en place répondent à sa demande. Toutefois, il est important de rappeler que pour mener à bien la transition énergétique, le canton et les communes doivent renforcer leurs liens et la communication, dans un sens comme dans l'autre.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 novembre 2019.

La présidente :

Le chancelier :

N. Gorrite

V. Grandjean